

APPEL À CANDIDATURE RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

« OÙ suis-je ? »

**Vous êtes un artiste ou un collectif et votre travail se nourrit
d'écriture, de littérature, de poésie, d'oralité et de musicalité**

Cartes de situation

En région Occitanie



A l'est du Tarn-et-Garonne



Le Pays Midi-Quercy = 3 Communautés de Communes dont le Quercy Vert



Des Résidences de Territoire ?

Les Résidences de Territoire, sont **un dispositif de développement culturel territorial** initié par la DRAC Occitanie, impulsant une **dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux**, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet **de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative** en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de Territoire s'apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences.

Elle est une **résidence d'éducation artistique et culturelle**. Elle **peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants**. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre ».

La Résidence de territoire vise à **développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics**. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat sur la base d'objectifs partagés, entre la DRAC Occitanie, le PETR du Pays Midi Quercy et les Communautés de Communes de son territoire, dont le Quercy Vert Aveyron.

1. Principes

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de deux mois, qui peut être segmentée en phases de deux semaines au minimum, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir, à comprendre et à partager la recherche artistique qui l'anime, à travers des rencontres et des ateliers.

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échange.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à l'offre culturelle.

La Résidence de Territoire est portée par le PETR du Pays Midi-Quercy en partenariat étroit avec la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron, et intègre le contexte de ce territoire et les enjeux de l'intercommunalité, notamment en termes de qualité du cadre de vie et d'urbanisme, de cohésion sociale et territoriale.

Pour la mise en œuvre de la résidence, le PETR et la CCQVA accompagneront l'artiste / le collectif dans la construction de son/leur projet. Ils veilleront aux bonnes conditions de son / leur séjour et lui / leur feront découvrir le territoire.

Ils faciliteront les rencontres avec les « personnes ressources », et seront partenaires dans la réalisation des « gestes artistiques ».

La gestion administrative de la résidence sera effectuée par le PETR du Pays Midi Quercy. Un contrat de résidence entre le PETR et l'artiste / le collectif spécifiant les engagements respectifs sera signé avant le début de la résidence. Les conditions de diffusion des œuvres artistiques seront étudiées et contractualisées.

2. Territoire concerné : le Quercy Vert Aveyron / Nègrepelisse

Le Quercy Vert Aveyron est situé au nord-est du Tarn-et-Garonne. Il compose les parties ouest et sud du pays Midi-Quercy, orientées respectivement vers l'agglomération montalbanaise et la métropole toulousaine, tandis que les villages de Montricoux et Bruniquel se situent à l'entrée des gorges de l'Aveyron. Ce territoire est **caractérisé par une diversité de paysages**, la **plaine** et les **terrasses alluviales** de l'Aveyron autour de St-Etienne-de-Tulmont et de Nègrepelisse et Vaïssac, la **vallée** en arrivant à Montricoux, les **gorges escarpées** de la rivière à Bruniquel, et les **coteaux boisés** vers de Monclar-de-Quercy. La **diversité des sols offre une variété d'activités agricoles et d'architectures** : vergers, maïs, maison de briques de terre cuite et terre crue dans la plaine et les terrasses, blé, maïs, prairie et vergers, maisons en pierre, en brique et terre crue dans les collines, ovins et maisons en pierre et parfois en brique dans les causses. **L'eau y est partout présente**, structurée par le linéaire de la rivière Aveyron mais aussi le chevelu hydraulique dense, les lacs et retenues, les mares, sources, fontaines et puits aménagés.

12 Communes constituent la Communauté de Communes, devenue Quercy Vert Aveyron après la fusion en 2017 des Terrasses et Vallée de l'Aveyron et du Quercy Vert.

Le Quercy Vert Aveyron présente une superficie de 337 km², compte 22 114 habitants (population totale INSEE 2025). Sa densité est donc de près de 66 habitants au km² (71 hab/km² pour le département). La disparité est importante au sein du territoire communautaire, **les communes les plus peuplées sont St-Etienne-de-Tulmont et Nègrepelisse, et les moins peuplées sont Bruniquel et Puygaillard-de-Quercy. Plus de 57% de la population est concentrée dans les communes de Nègrepelisse, St-Etienne-de-Tulmont et Albias. 39% des ménages ont des enfants dont 10% de familles monoparentales. Plus d'1/4 des ménages sont composés d'une seule personne (+53% en 10 ans).** Près de 20% des habitants ont moins de 14 ans (population en forte augmentation depuis 10 ans) et un peu plus de 17% ont entre 60 et 74 ans, marquant également un vieillissement de la population. 75% de la population sont des actifs dont 9% de chômeurs. **La plupart des actifs ayant un emploi sortent du territoire pour aller vers d'autres bassins d'emplois** (Agglomération de Montauban, métropole toulousaine et Quercy Caussadais). Une **majorité sont des catégories d'employés et de professions intermédiaires, le nombre d'agriculteurs exploitants est en chute et les cadres et professions intellectuelles supérieures, en nette augmentation, modifiant ainsi la composition socio-professionnelle.** Le taux de pauvreté de la CCQVA est de 13,6%, nettement inférieur à celui du Tarn-et-Garonne et d'Occitanie. **La CCQVA est confrontée à des problématiques en termes de faible niveau de formation et de qualification, d'illettrisme et de décrochage scolaire.**

La Résidence de Territoire sera centrée sur la commune de Nègrepelisse, dans la communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron.

3. Contexte local et orientations du projet

Territoire attractif (installation de nouveaux arrivants, des familles avec enfants en augmentation et ainsi que de jeunes retraités), proche de l'agglomération montalbanaise et de la métropole toulousaine, le **Quercy Vert Aveyron est confronté à des enjeux importants en termes d'urbanisation et de résidentialisation qui entrent en concurrence avec l'agriculture et entraîne un risque de banalisation des paysages.**

L'accueil et le renouvellement de la population créent des enjeux relatifs à la cohésion sociale, à l'implication citoyenne et à l'appropriation du territoire et du commun. La Convention Territoire Globale des services aux familles qui a permis l'élaboration de ce rapide portrait du territoire met en exergue **l'existence d'initiatives citoyennes intéressantes au regard de ces enjeux, un tissu associatif à mobiliser et à valoriser et une transversalité des acteurs à encourager.**

Etant donné ce contexte territorial, les **questions du vivre ensemble, de la mixité des publics et de l'intergénérationnel, de l'appartenance au territoire, de l'implication citoyenne et de l'engagement de la jeunesse, de la mobilité physique et mentale, de l'accès à l'offre culturelle et aux arts** sont des éléments de contexte importants pour la résidence de territoire.

Le titre d'appel de la Résidence de Territoire, « où suis-je ? » met en exergue un questionnement sur ce qui est commun - ce qui rassemble, ce qui fait sens pour une communauté d'habitants. Cette problématique est induite par un territoire en recomposition géographique, sociale et politique : quels liens, quelles appartenances, quelles histoires, quels imaginaires pour quel récit collectif au-delà des contingences et des particularités ?

Nègrepelisse, quelques éléments d'histoire et de patrimoines de la ville

Nègrepelisse est une bastide fondée en 1273. L'organisation du bourg et le tracé orthogonal autour de trois rues longitudinales, rue du temple, puis de Turenne, rue Marcelin Viguié et rue des Potiers puis des pêcheurs, et de la place centrale, rappelle cet héritage historique. Nègrepelisse est une ville protestante dès 1560 et les communautés protestantes et catholiques s'opposent jusqu'à la prise de la ville et sa destruction partielle par les troupes de Louis XIII. Peu d'éléments architecturaux antérieurs subsistent et la ville est reconstruite après 1622. La brique est le matériau de gros œuvre principalement employé¹. Les maisons à couverts de la place Nationale sont parmi les plus anciennes et datent du 18^e siècle. La majorité des maisons datent du 19^e siècle. L'empreinte rurale et le caractère agricole de la commune de Nègrepelisse transparait en cœur de bourg, dans les rues adjacentes à l'artère principale Marcelin Viguié.

Equipements, acteurs, dispositifs culturels en appui à la Résidence

La ville de Nègrepelisse accueille le siège administratif de la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron, et plus particulièrement **l'Atelier, école des arts intercommunale consacrée à l'enseignement de la musique et des arts plastiques.** L'Atelier reçoit les habitants de la communauté de Communes, adultes, enfants et jeunes gens pour des cours individuels et collectifs. **Lieu de création collective, d'interdisciplinarité et de découverte des arts, l'Atelier sera un partenaire**

¹ Cf la synthèse de l'Inventaire du patrimoine bâti de Nègrepelisse – décembre 2006

important pour les actions développées par l'artiste ou le collectif en résidence.

Les collaborations avec le réseau intercommunal de lecture publique seront également recherchées, notamment avec la **médiathèque de Nègrepelisse et la ludothèque** (basée à Montricoux, village proche de Nègrepelisse). Le **réseau intercommunal de lecture publique met en œuvre une programmation culturelle qui pourra venir en appui / écho des propositions émanant de la Résidence de Territoire ; le cinéma associatif de Monclar-de-Quercy également.**

Un dispositif d'**Orchestre à l'école** au sein de l'école élémentaire de Vaïssac pourra opportunément être associé.

La Commune de Nègrepelisse compte une crèche, un jardin d'éveil, 2 **écoles primaires**, l'une publique et la deuxième privée, une **organisation intercommunale du périscolaire et de l'extrascolaire** (dont collaborations avec l'Atelier, école des sports), un **Point Information Jeunesse** intercommunal (PIJ). Un **Conseil local de jeunes** a été créé au sein de la municipalité.

Deux **Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité** (CLAS) proposent un soutien aux élèves à l'entrée au collège (situé à Nègrepelisse qui intègre les CM2 de l'école de Montricoux) dont l'un est à Nègrepelisse et l'autre à Monclar-de-Quercy. Quatre cartes scolaires orientent les élèves du secondaire, illustrant les différents bassins de vie et influences du territoire intercommunal (Nègrepelisse, Caussade, St-Antonin et Montauban).

Le **Projet Educatif de Territoire unique** met en relief les enjeux dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse. Il pointe notamment un faible niveau de transversalité, de coopération et de culture de projet ; chaque acteur intervenant au sien de sa commune, dans son secteur.

Plus de **80 associations animent la vie sociale de la ville et interviennent dans les domaines du sport, de la culture et du social**, dont les associations de Parents d'élèves. Un **centre social** porté par l'association Familles Rurales est basé à Monclar-de-Quercy et intervient également à Montricoux.

De nombreux équipements sportifs maillent le territoire intercommunal où agit un réseau dynamique d'associations sportives (dont à Nègrepelisse : foot, rugby, basket, judo, lutte, hand, Volley, tir à l'arc, pêche, cyclisme, canoë, randonnée, endurance équestre, athlétisme, tennis, danse, twirling, pétanque, moto-cross, la chasse, ...). Réseau sportif au sein duquel s'investit une partie de la jeunesse.

L'intégration du projet artistique porté par la Résidence de Territoire dans des événements associatifs et la coopération avec le mouvement associatif est sans doute une des clés de la rencontre avec les habitants. Les associations culturelles proposent des actions dans les domaines du patrimoine, de la gastronomie, de musique et du chant, du théâtre et du spectacle vivant et de l'éducation populaire. De nombreuses manifestations et festivals sont programmés notamment à partir du printemps.

Des « **Afterworks** » sont organisées par la Commune de Nègrepelisse, moments festifs et conviviaux très fréquentés par les habitants, salariés, entrepreneurs qui se retrouvent en fin de journée, à la belle saison. Ces espaces temps particuliers pourraient des moments de captation et ou de restitution, intéressants pour la Résidence de Territoire.

Le marché hebdomadaire du mardi matin est aussi un espace de rencontre entre les habitants d'un

territoire élargi au-delà la ville.

4. Déroulement

- La **Résidence de Territoire devra débuter mi-avril et sera close au plus tard mi-juillet 2025.**
- Une première phase s'articulera autour de rencontres avec diverses « personnes ressources » du territoire (enseignants, responsables de médiathèques, d'associations, de structures sociales, élus). Ces rencontres de formes variées, auront pour objet de présenter l'artiste ou le collectif et le projet en ébauche qu'il s'agira de préciser avec toutes les bonnes volontés, de sensibiliser les personnes à la démarche de création et à l'univers de l'artiste, puis de leur permettre d'envisager ensemble la manière dont ils souhaitent faire partager l'aventure artistique aux différents habitants.
- Un deuxième temps, qui pourra être segmenté en plusieurs parties de 15 jours consécutifs minimum, au cours des mois de mai, juin et jusque mi-juillet durant lesquels se dérouleront les actions. Des ateliers au sein d'établissements scolaires, de médiathèques, d'associations d'aînés ou dans l'espace public, comme moments de créations collectives, participatives.

5. Attentes – Profil : Ecriture, littérature, poésie, oralité, musicalité, illustration

- **Artiste ou collectif dont la démarche s'inscrit dans un champ artistique professionnel du domaine de l'écriture, de la littérature, de la poésie, de l'oralité** dans son travail et dont la recherche artistique manifeste une **pratique confirmée** (formation initiale et continue attestant de votre démarche).
- Des compétences dans d'autres domaines artistiques, en musique ou en illustration, pourront être associées.
- **L'artiste ne doit pas être issu et/ou vivre dans le département afin de garantir une neutralité de point de vue et d'opinion**, la découverte d'un territoire.
- **L'artiste doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ». De réelles capacités d'empathie sont attendues.**
- Une **connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique** adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, mais aussi à des personnes n'ayant jamais pratiqué de forme artistique. **L'accès à la pratique artistique, le partage de la démarche et de l'œuvre artistiques existantes sera un axe fort** du déroulement de la Résidence, et pas seulement du sachant à l'apprenant. Le travail sera nourri de rencontres mutuelles.
- **L'artiste ou le collectif s'engage sur sa disponibilité** suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant de fin mars à mi-juillet 2025.
- Permis B et véhicule indispensables

6. Attentes – Actions : « où-suis-je ? »

- **Générer des échanges, un changement dans le rapport aux autres et à l'espace commun par la création, la diffusion et la pratique artistique.**
- L'artiste devra prendre en compte la question de l'expérimentation en intégrant la participation des habitants.
- Proposer avec les partenaires culturels, sociaux, éducatifs, ... des rencontres / débats, questionner des œuvres littéraires, musicales, ...
- Le travail pourra prendre des formes multiples et hybrides, l'élaboration d'un récit collectif, de performances littéraires, ...

- **Public visé :**

- o Une priorité à la jeunesse dans le cadre scolaire et hors temps scolaire, à la parentalité, et à l'intergénérationnel
- o Habitants du territoire les plus éloignés de la pratique artistique et de l'accès à l'offre culturelle.

7. Partenaires et modalités financières

DRAC Occitanie, DSDEN 82, Département, PÉTR du Pays Midi Quercy, Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron dont réseau des médiathèques et Atelier, Commune de Nègrepelisse.

Le budget total de la résidence est de 20 000€, financés par la DRAC Occitanie et le PÉTR du Pays Midi-Quercy.

Montant alloué :

- L'artiste, ou le collectif, bénéficie d'une **allocation de résidence calculée sur la base de 3 000 euros net par mois pour une durée de résidence cumulée fixée à deux mois. L'artiste réglera les cotisations sociales dues.**
- Et une enveloppe pour les frais (de déplacement, de prise en charge du logement sur le lieu de résidence, de production). Un contrat permettra de préciser l'enveloppe totale et sa ventilation.

Le porteur de la résidence disposera d'un budget de 3000 euros pour la communication en prise en charge directe. Un atelier sera mis à disposition de l'artiste ou du collectif.

8. Procédure à suivre pour la candidature

Les éléments à fournir sont :

- Une note d'intention indiquant des premières pistes sur ce projet
- Un dossier artistique
- Une lettre de motivation
- CV et références

Ces éléments sont à adresser par mail à jihan.ghiati@info82.com, avant le 7 avril 2025 12h.

Renseignements auprès de Jihan Ghiati Chardon, chef de projet culturel au sein du PÉTR du Pays Midi-Quercy au 05 63 24 60 64.

9. Sélection

Les critères de sélection se feront sur :

- La cohérence entre le profil et le domaine artistique concerné,
- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet.
- La qualité de l'expérience auprès de publics divers

Un échange par visio conférence sera organisé le 15 avril après-midi avec le comité de sélection, composé du PETR du Pays Midi-Quercy, de la Communauté de Communes du Quercy Vert Aveyron, de la Commune de Nègrepelisse, du Conseil Départemental, des services départementaux de l'Éducation Nationale et de la DRAC Occitanie.

Les services concernés de la DRAC Occitanie confirmeront le choix de l'artiste/ du collectif.